

RAPPORT
DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
SUR
L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION

UN LIBRARY

1157 0001

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

USA COLLECTION

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 1 (A/35/1)



NATIONS UNIES

RAPPORT
DU
SECRETAIRE GENERAL
SUR
L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 1 (A/35/1)



NATIONS UNIES

New York, 1980

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

I

L'année écoulée, qui a été marquée par le trente-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous a fourni quelques raisons de nous réjouir, et bien des motifs d'anxiété. Par exemple, l'accession du Zimbabwe à l'indépendance et les progrès fort remarquables accomplis par la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer sont des succès qui, chacun à sa manière, nous ont apporté une très vive satisfaction et un très grand réconfort. Ces succès montrent que la bonne volonté, le travail et la compréhension permettent de vaincre par la négociation des obstacles en apparence insurmontables. En revanche, nous avons constaté, sur trop de plans de la vie internationale, une incertitude et un désarroi grandissants. C'est ainsi que nous avons vu se détériorer les relations entre quelques-unes des nations les plus puissantes, tandis que la recherche d'une solution aux problèmes cruciaux de l'économie mondiale demeurerait dans l'impasse, que persistaient certains conflits régionaux, au détriment des peuples directement concernés aussi bien que de la communauté internationale dans son ensemble, que des conflits politiques et militaires déclenchaient des catastrophes sur le plan humanitaire, et que montaient violence et terreur d'inspiration politique.

Dans ce climat troublé, la recherche de beaucoup des grands objectifs proclamés en 1945 peut sembler avoir perdu de son élan ou être passée à l'arrière-plan, et certains des progrès accomplis au cours des 30 dernières années ont été réduits à néant. Alors que l'instauration d'un système garantissant la paix et la sécurité internationales constitue le thème central de la Charte des Nations Unies, les Etats ne font guère plus, dans la pratique, que de recourir à l'Organisation à la dernière minute et sans esprit de suite. En dépit d'innombrables réunions et de la mise en place de mécanismes fort complexes, l'objectif du désarmement apparaît plus lointain que jamais, et le monde vit toujours sous la menace de la destruction nucléaire. Le nouvel ordre économique international n'est encore guère plus qu'une abstraction, tandis que l'avenir économique de la grande majorité des pays et des peuples continue de souffrir du désordre et du malaise généraux. Dans le domaine des droits de l'homme, le règlement de questions fondamentales est remis à plus tard ou est bloqué pour des raisons de convenance politique ou économique. Enfin, une série de revers sont venus freiner le développement et le respect du droit international et d'un code de conduite internationale universellement accepté. Tels sont les principaux problèmes auxquels les Nations Unies se doivent de faire face avec une détermination éclairée.

Gardons-nous cependant, suivant une tendance trop répandue, de tenir le progrès pour allant de soi, tout en déplorant bruyamment les échecs : considérons aussi ce qui s'inscrit à l'actif du bilan des 35 dernières années. Le monde, en dépit d'une course effrénée aux armements, a jusqu'ici échappé au désastre que serait une troisième guerre mondiale. La révolution géopoliti-

tique de la décolonisation s'est, de façon inespérée, accompagnée d'un minimum de violence, et la communauté internationale s'achemine vers un système politique international beaucoup plus représentatif. Ce système, même s'il existe actuellement des facteurs d'insécurité, devrait à terme se révéler plus stable, plus juste et plus équilibré que l'ancien, qui était centré sur les relations entre quelques grandes puissances. Si cela se confirme, l'Organisation des Nations Unies, qui préside à l'avènement du nouveau système, est appelée à jouer dans les relations internationales un rôle éminent et plus efficace.

Il faut, à cet égard, signaler un phénomène très important, qui est l'apparition, dans le cadre du système des Nations Unies, de groupes régionaux et d'autres groupes de nations que rapprochent des intérêts communs et une même conception de certains problèmes mondiaux importants. Je crois que l'apparition de ces groupes constitue un facteur extrêmement positif pour l'Organisation des Nations Unies, d'une part parce qu'ils expriment des politiques et des thèses importantes, et d'autre part parce qu'ils facilitent et rationalisent le travail de l'Organisation. Cette année a été endeuillée par la disparition du président Tito, homme d'Etat éminent qui comptait parmi les fondateurs du mouvement des pays non alignés. Ce mouvement a été à l'avant-garde de l'évolution vers un système international reposant sur des assises plus larges. L'histoire montrera, je pense, qu'il s'est agi là d'une étape décisive du développement des relations internationales.

Bien qu'elles ne soient pas parvenues à mettre fin à certains conflits régionaux, les Nations Unies ont maintes et maintes fois fait la preuve qu'elles jouaient un rôle indispensable en empêchant certains de ces conflits de s'envenimer et de dégénérer en une confrontation entre les grandes puissances nucléaires. Les activités actuelles de l'Organisation, qui poursuit de grands objectifs économiques et sociaux, mène à bien des programmes humanitaires, se préoccupe des droits de l'homme et s'attaque à des problèmes d'envergure planétaire, sont infiniment plus variées et ont une portée infiniment plus grande que tout ce qu'on avait pu imaginer à San Francisco.

Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, dont la venue au Siège de l'ONU a été l'un des faits exaltants de l'année écoulée, a exprimé notre aspiration commune en émettant le souhait qu' "en raison de son caractère universel, l'Organisation des Nations Unies ne cesse jamais d'être l'instance, la haute tribune d'où tous les problèmes de l'homme sont appréciés selon la vérité et la justice".

Nous voyons donc qu'à côté de certaines améliorations fondamentales, l'époque actuelle est marquée par bien des luttes et offre bien des sujets de déception. Puisque l'Organisation reflète le foisonnement d'un monde en pleine mutation, il n'est guère étonnant qu'à côté de progrès, actuels ou potentiels, que nous

avons plus ou moins tendance à considérer comme allant de soi, nous constatons bien des désordres et un

profond désarroi. Il appartient aux Nations Unies de faire pencher la balance du bon côté.

II

Puisque cette année a encore été marquée par des rebondissements alarmants de la situation internationale, il n'est pas inutile de réfléchir, une fois de plus, à l'idée de la paix et de la sécurité internationales, qui est au cœur des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. Cette idée, telle qu'elle est formulée dans la Charte, vaut-elle toujours la peine qu'on lutte pour elle? Et dans l'affirmative, comment faut-il s'y prendre pour rendre plus efficace le système des Nations Unies et faire en sorte qu'il soit davantage respecté?

C'est à juste titre que l'on s'inquiète généralement de voir les décisions du Conseil de sécurité et les résolutions de l'Assemblée générale rester bien souvent lettre morte, de sorte que les problèmes qui auraient dû être réglés subsistent, font tache d'huile et menacent continuellement la paix internationale. Ces échecs tendent également à affaiblir l'Organisation elle-même. Des déconvenues répétées poussent à l'extrémisme, et l'extrémisme risque de déboucher sur des conduites irresponsables et sur la violence. Lorsqu'une décision raisonnable reste sans écho, elle risque d'être bientôt suivie d'une décision beaucoup plus tranchée qui tend à durcir les positions de toutes les parties en présence. On tombe ainsi dans le cercle vicieux qui fait obstacle au règlement d'un certain nombre de problèmes internationaux d'importance. Un pareil enchaînement contribue aussi beaucoup à miner l'autorité de l'ONU et à faire douter qu'elle soit un organisme international véritablement responsable. Pour briser ce cercle vicieux, il nous faut d'une part renforcer l'autorité des organes principaux et les mieux faire respecter, et d'autre part ne pas perdre de vue qu'il ne peut y avoir de résultats sans une certaine dose de réalisme.

L'Organisation devait être le lieu où l'on redresserait les injustices et où l'on réglerait les conflits internationaux. Elle était censée également constituer un centre où s'harmoniseraient les efforts des nations. L'Organisation est, certes, souvent utilisée efficacement comme centre d'action diplomatique pour la solution de certains problèmes, mais il n'est pas rare qu'elle soit aussi utilisée comme une tribune parlementaire où l'on se livre à des querelles publiques. Il est inévitable qu'elle se trouve ainsi amenée à prendre des positions controversées, qui suscitent de la part de certains des critiques acerbes. D'aucuns, par exemple, se plaignent que ses débats ne tiennent pas toujours compte des réalités et que certaines décisions sont prises sans considérer qu'il ne suffit pas de détenir la majorité, et qu'il faut aussi avoir les moyens d'appliquer ce qu'on a décidé. D'autres, à l'opposé, soutiennent que, trop souvent, on passe outre à la volonté de la majorité des Membres de l'Organisation et que les demandes raisonnables formulées dans ses résolutions demeurent sans suite.

Il me semble que l'action diplomatique comme l'action parlementaire devraient tenir une place importante dans l'évolution de l'Organisation mondiale. Pour que s'établisse un équilibre fonctionnel satisfaisant entre ces deux formes d'action, tel qu'elles deviennent complémentaires, il faudrait que le sentiment

d'appartenir à une communauté mondiale fondée sur l'identité des intérêts et le partage des responsabilités se renforce considérablement. Le sens communautaire ne s'acquiert certes pas du jour au lendemain, mais son développement doit être un but primordial si l'on veut que l'Organisation réponde aux intentions de ses fondateurs. Au stade actuel, des politiques nationales à court terme font trop souvent échec à des actions internationales fort utiles à longue échéance.

Quelle est la nature profonde du problème de la paix et de la sécurité internationales? Notre monde est-il véritablement à l'abri d'une conflagration générale imprévue, dont les conséquences seraient désastreuses? Je ne crois pas, personnellement, que nous soyons au bord d'une nouvelle guerre mondiale, mais il n'en demeure pas moins que les incertitudes qui caractérisent actuellement les relations internationales justifient de très vives inquiétudes. Il serait téméraire de postuler que la situation mondiale est fondamentalement stable.

Le système prévu dans la Charte au lendemain de la seconde guerre mondiale pour assurer la paix et la sécurité internationales reposait sur l'idée que les nations s'en remettraient essentiellement au Conseil de sécurité des Nations Unies pour assurer leur sécurité et maintenir la paix internationale. Les Etats ne pouvaient évidemment prendre une décision aussi grave que s'ils avaient confiance dans les autres Etats aussi bien qu'au sein du Conseil. Comme ce climat général de confiance ne s'est jamais établi, le Conseil s'est trop souvent trouvé relégué dans un rôle secondaire face à des situations conflictuelles graves, et l'on a eu aussi tendance à ne s'adresser à lui qu'en dernier recours, alors que la situation était devenue très difficile à maîtriser. Cela ne signifie nullement que le Conseil n'a pas joué un rôle important. Bien au contraire, il a maintes fois permis de désamorcer une crise et indiqué dans quelle voie rechercher une solution.

La formule actuelle est-elle tant soit peu satisfaisante au regard du système envisagé dans la Charte, conçu en tenant compte des leçons de la guerre la plus meurtrière de l'histoire? La réponse est que cette formule est probablement tout ce que permettent les conditions politiques actuelles. Cela étant, il faut bien comprendre que chaque fois que les possibilités d'action de l'Organisation sont limitées pour des raisons politiques, chaque fois que l'Organisation se trouve divisée ou hésite face à des actes qui sont manifestement contraires à la Charte, et chaque fois que ses décisions sur des questions importantes ne sont pas appliquées ou sont traitées avec désinvolture, les Nations Unies s'en trouvent diminuées dans leur capacité de faire face aux crises futures et dans leur autorité.

J'espère que tous les Etats accorderont la plus grande attention à ce problème. Il peut devenir littéralement vital si, comme cela s'est déjà produit, un enchaînement imprévu d'événements nous place soudain face à une menace très grave pour la paix mondiale. N'oublions pas qu'étant donné les arrangements qui régissent actuellement la vie politique internationale il suffirait de très peu de chose pour que surgisse une telle menace.

III

De nombreux événements importants ont retenu l'attention de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année passée. Le problème du Moyen-Orient a, comme d'habitude, été au cœur des préoccupations de l'Organisation et, vu le caractère particulier qu'il revêt, je le traiterai séparément.

La nouvelle crise survenue de façon inattendue à la fin de 1979 en Afghanistan a soulevé des problèmes fondamentaux liés aux principes de la Charte. Elle a compromis le processus de détente, qui avait laissé espérer des relations plus positives entre les Etats les plus puissants du monde. Elle a créé des tensions et suscité des inquiétudes dans toute la communauté mondiale.

L'ONU a été saisie de ce problème et l'Assemblée générale s'est prononcée sur les principes en jeu et sur les mesures à prendre pour résoudre la crise. Un certain nombre de suggestions à cette fin et à des fins connexes ont été faites, tant au sein qu'en dehors de l'Organisation, et divers gouvernements, tant à titre individuel qu'en groupe, se sont efforcés d'indiquer la voie à suivre pour résoudre ce problème crucial. A cet égard, on peut citer en particulier les démarches faites au nom des gouvernements de la région, de la Conférence islamique, du Président en exercice du Mouvement des pays non alignés et du Conseil de l'Europe. Bien entendu, toute solution de ce genre nécessite la coopération et le consentement de toutes les parties intéressées et doit garantir que le peuple afghan sera en mesure de déterminer son propre destin, en l'absence de toute ingérence ou intervention étrangère.

Pour ma part, je n'ai rien négligé pour contribuer à la recherche d'une solution. Je me suis entretenu de la situation avec le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de l'Inde et avec le Président et le Ministre des affaires étrangères du Pakistan lorsque je me suis rendu à New Delhi pour participer à la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Au cours des mois suivants, j'ai eu l'occasion de poursuivre ces contacts et de m'entretenir également de la question avec le Ministre afghan des affaires étrangères et le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique. En outre, j'ai eu des entretiens avec des membres du Conseil de sécurité, en particulier les représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Lors de tous ces entretiens, j'ai exprimé ma préoccupation au sujet de la situation dangereuse dans la région et souligné la nécessité d'un règlement négocié rapide. Toutefois, ces contacts ne m'ont pas encore permis de discerner la base d'une solution concertée. La seule voie qui semble donc possible consisterait à engager un processus de négociation entre toutes les parties intéressées visant à trouver une solution politique au problème en tenant pleinement compte des principes de la Charte et des décisions de l'Organisation. Cela devrait être fait d'une façon qui permette de concilier les intérêts nationaux en jeu par des moyens pacifiques. La situation dramatique dans laquelle se trouvent les très nombreux réfugiés afghans constitue un autre aspect, tragique, de ce problème. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes compétents se sont efforcés de satisfaire les besoins humanitaires essentiels.

La crise survenue dans les relations entre les Etats-Unis et l'Iran et la prise en otages de membres du personnel diplomatique des Etats-Unis en Iran constituent un événement totalement inattendu qui a

profondément préoccupé l'Organisation et ébranlé la confiance internationale. Il s'agissait là d'un fait sans précédent, car le respect des conventions internationales conclues de longue date pour régir les relations diplomatiques et les immunités diplomatiques avait jusqu'alors été plus ou moins considéré comme allant de soi. Le fait est qu'aussi récemment qu'en 1961 ces instruments internationaux avaient été mis à jour sous les auspices de l'ONU dans la Convention de Vienne. Cet épisode qui, à mon grand regret, se poursuit toujours montre à quel point il est indispensable de préserver des codes de conduite dans les relations essentielles entre les nations. A perdre ce strict minimum, nous nous exposons à un avenir de chaos international.

Le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice se sont prononcés catégoriquement et unanimement sur les principes essentiels en jeu dans la question des otages. Pour ma part, j'ai activement participé dès le début aux efforts déployés pour libérer les otages et pour résoudre la très grave crise survenue dans les rapports entre l'Iran et les Etats-Unis, ainsi que pour trouver un moyen de rendre justice aux souffrances du peuple iranien et de tenir compte du sentiment très vif qu'il a de ses griefs historiques. Je me suis moi-même rendu à Téhéran, ainsi qu'une Commission d'enquête, qui est prête à reprendre ses travaux aussitôt que cela pourra paraître utile et opportun. Je suis resté en contact constant avec les autorités iraniennes et le Gouvernement des Etats-Unis. Le sort des otages nous impose d'agir avec une prudence et une ouverture d'esprit extrêmes. Pour ma part, je continuerai de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour conduire à une solution satisfaisante de tous les aspects de ce grave problème.

En Afrique, l'évolution de la situation fournit de nombreuses raisons d'être gravement inquiet. Mais, dans un monde où tant de problèmes restent sans solution, l'émergence du Zimbabwe en tant que nation indépendante témoigne avec éclat de la vertu de la sagesse politique. Le fait qu'il ait été possible, après un conflit prolongé, d'élaborer une base politique solide en vue de l'autodétermination d'un peuple tout en garantissant la coexistence harmonieuse de différentes races est une démonstration triomphale de sens des responsabilités, de modération et de la capacité de tirer la leçon des erreurs passées. La ténacité dans la défense des droits inaliénables d'un peuple a abouti à un règlement placé sous le signe de la magnanimité, de la compréhension et de la tolérance. Ce moment restera dans l'histoire des hommes qui y trouveront inspiration quels que soient les obstacles et les difficultés auxquels le nouveau Gouvernement du Zimbabwe fait si courageusement face actuellement. Cette évolution doit beaucoup à la sagesse et au sens politique dont on a fait preuve de nombreuses et diverses parts, et en particulier aux dirigeants des mouvements de libération du Zimbabwe, aux Etats africains de première ligne, au Gouvernement du Royaume-Uni et au Commonwealth. Le rôle joué dans ce processus historique par l'Organisation des Nations Unies et par l'Organisation de l'unité africaine, qui ont maintenu vivant l'objectif d'une indépendance authentique et du gouvernement par la majorité, a constitué un facteur indispensable du succès auquel on a finalement abouti.

D'importantes discussions ont déjà été entreprises concernant l'aide de l'ONU au Zimbabwe dans la difficile tâche de reconstruction nationale qui est la

sienne. Le Conseil de sécurité a reconnu qu'il s'agit là d'une responsabilité internationale, et je veillerai de mon mieux à mobiliser toute l'assistance possible. J'espère qu'une contribution bilatérale généreuse viendra également aider le Gouvernement du Premier Ministre Mugabe à résoudre les problèmes considérables que lui pose la reconstruction de son pays. Les événements du Zimbabwe démontrent de façon exemplaire comment il est possible d'échapper au passé pour devenir maître de l'avenir. J'espère que cet épisode ne marquera pas seulement un tournant dans l'histoire de l'Afrique australe, mais qu'on en tirera aussi la leçon dans d'autres régions du monde où les séquelles du passé font obstacle à un avenir pacifique dans lequel les peuples puissent vivre paisiblement côte à côte.

Il faut souhaiter que l'évolution de la situation au Zimbabwe soit suivie par des progrès similaires en Namibie. A mon grand regret, hélas, l'application de la proposition de règlement approuvée par le Conseil de sécurité est, pour le moment, encore en suspens. L'année écoulée a été marquée par des efforts intensifs, dans le cadre de négociations et de représentations diverses, pour tenter de sortir de l'impasse; l'idée de créer une zone démilitarisée le long de la frontière de la Namibie avec l'Angola et la Zambie a été acceptée par tous les intéressés, y compris l'Afrique du Sud. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à faciliter nos efforts en vue de débloquer la situation. J'espère sincèrement que ces efforts porteront leurs fruits dans un avenir très proche.

Abstraction faite de l'amertume et de la frustration actuelles, je crains qu'un nouveau retard apporté à la solution de cette question ne mène à davantage de destructions et d'effusions de sang des deux côtés de la frontière. Dans une question d'une telle importance, il se peut fort bien que telle ou telle partie éprouve des réticences à faire un pas en avant qui aura des conséquences historiques, étant donné que la décision comporte un élément de risque important. Mais je suis convaincu que le refus de franchir ce pas ne peut qu'aboutir à une constante détérioration de la situation, à une escalade de la violence et à un conflit long et acharné qui ne profitera à personne et sèmera la mort et la désolation dans la région. Les perspectives d'un avenir fondé sur la coexistence dans lequel les problèmes seraient résolus par la coopération et non plus par l'affrontement seraient indéfiniment reculées, et toutes les parties seraient perdantes en fin de compte. Le vent de l'histoire souffle avec force en Afrique. Il y règne un esprit où le sens des responsabilités se mêle de pragmatisme, fruit de maintes leçons tirées du passé récent. Je suis convaincu que le climat n'a jamais été plus favorable à l'accession de la Namibie à l'indépendance qu'il ne l'est maintenant. C'est pourquoi j'adjure toutes les parties concernées d'en profiter pour prendre sans tarder des mesures positives en vue de l'application de la proposition de règlement figurant dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le Secrétariat est tout à fait prêt à jouer son rôle pour garantir l'exécution équitable et objective de ce plan.

Si le problème de la Namibie constitue une préoccupation immédiate, l'inquiétude plus générale que suscite le système de discrimination raciale et d'*apartheid* en Afrique du Sud n'a fait que croître ces derniers mois, par suite de l'aggravation des tensions et des violents incidents survenus dans ce pays. Je me contenterai de répéter ici qu'il est inévitable que cette inquiétude persiste tant que rien n'indiquera véritable-

ment que le système d'*apartheid*, avec tout ce qu'il représente, est chose révolue. Nul, raisonnablement, ne saurait sous-estimer l'importance de ce problème. C'est pourquoi, tant que les injustices criantes du système d'*apartheid* persisteront, elles continueront de susciter une préoccupation croissante dans la communauté mondiale.

D'autres parties de l'Afrique sont en proie à de graves conflits entre Etats et autres conflits ou à d'énormes difficultés internes. La tragique guerre civile qui se déroule au Tchad, les problèmes non encore résolus dans la corne de l'Afrique et le conflit qui se prolonge au Sahara occidental sont autant d'événements qui réclament d'urgence, de la part de la communauté internationale et, plus encore, des parties directement intéressées, une action visant à rétablir des conditions de paix et de compréhension.

J'espère avec ferveur que les efforts assidûment tentés par l'Organisation de l'unité africaine pour résoudre ces problèmes porteront leurs fruits. Je me tiens, sur ces questions, en étroit rapport avec les responsables africains et les ai assurés que les Nations Unies soutenaient leurs efforts.

Dans le cas du Tchad, j'espère que les efforts intensifs déployés par l'OUA pour réconcilier les adversaires seront couronnés de succès. S'ils échouent, il se peut que l'ONU se voie priée d'apporter son concours à une opération de maintien de la paix.

Quant à la corne de l'Afrique, je suis heureux d'apprendre que les relations entre le Soudan et l'Ethiopie ont pris un tour favorable et que l'OUA a repris ses bons offices pour tenter de résoudre les différends entre l'Ethiopie et la Somalie.

La question du Sahara occidental, dont l'ONU est saisie, est entrée dans une phase critique. L'OUA s'est activement employée à rechercher une solution au problème, et un rapport sur le dernier état de la question sera présenté à l'Assemblée générale.

L'Organisation des Nations Unies s'intéresse profondément à tous ces cas, non seulement en raison des répercussions qu'ils peuvent comporter pour la paix en général, mais aussi du fait que son assistance est souvent requise pour faire face aux terribles désastres que les conflits militaires et politiques entraînent sur le plan humanitaire. C'est pourquoi, j'espère qu'au cours de l'année à venir il sera possible, en étroite coopération avec l'OUA, d'intensifier les efforts pour calmer ces foyers d'incendie allumés dans le continent africain. Je reviendrai ultérieurement sur l'assistance internationale dans le domaine humanitaire.

Le Moyen-Orient et Chypre demeurent pour l'ONU un sujet de préoccupation directe, qu'il s'agisse du maintien de la paix ou, dans une perspective plus vaste, de la réalisation d'un règlement politique. A Chypre, la situation reste calme, en raison — pour une part non négligeable — de la présence de la Force des Nations Unies, chargée du maintien de la paix à Chypre, mais le processus d'instauration de la paix est bloqué depuis plus d'un an malgré l'accord en 10 points conclu à un niveau élevé, sous mes auspices, en mai 1979. L'année s'est donc passée à essayer de dégager les prémisses permettant d'aborder les questions de fond au cours des entretiens intercommunautaires. Les entretiens ont finalement repris le 9 août 1980 et il a été convenu d'entamer à la mi-septembre les discussions sur le fond. Là encore, les chances de succès dépendront entièrement du bon vouloir des parties à s'engager dans un processus valable de négociation et de compromis. Un effort international soutenu a été tenté,

à de nombreux niveaux et sous maintes formes, pour aider ces parties dans leur tâche, et il se poursuivra.

Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage aux gouvernements qui ont fourni à la Force des contingents et d'autres formes d'appui.

La situation en Asie du Sud-Est demeure dangereuse et me préoccupe au plus haut point. Malgré les efforts déployés à différents niveaux, peu de progrès ont été réalisés dans l'application de la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, concernant la situation au Kampuchea, y compris le retrait des troupes étrangères et la recherche d'une solution politique. La persistance de problèmes politiques et militaires a rendu extrêmement difficile la vaste opération de secours humanitaire entreprise par le système des Nations Unies en faveur des malheureuses populations du Kampuchea. J'ai eu présente à l'esprit, depuis son adoption, la résolution par laquelle l'Assemblée générale m'avait prié d'exercer mes bons offices afin de contribuer à une solution pacifique des problèmes de la région : après avoir consulté les parties, je me suis rendu à Hanoi et à Bangkok en août 1980. Je me suis entretenu de ces problèmes dans les deux capitales et, malgré les divergences de vues, il a été convenu que le processus de discussion se poursuivrait, avec mon concours, lorsque les Ministres vietnamien et thaïlandais des affaires étrangères se trouveraient à New York pour y assister à la session prochaine de l'Assemblée générale. J'ai bien précisé que mes bons offices continueraient d'être à la disposition des pays de la région, à toutes fins qu'ils pourraient juger utiles. Entre-temps, et jusqu'à ce que des solutions soient trouvées aux questions politiques et militaires qui sont à l'origine de la crise dans la région, les opérations humanitaires entreprises par le système des Nations Unies doivent se poursuivre aussi efficacement que possible en dépit des graves limitations que leur impose la situation actuelle. A cet égard, je crois utile de rappeler que tous les aspects du programme de secours ont été examinés lors d'une réunion que j'ai convoquée à Genève en mai 1980, à la demande du Conseil économique et social.

Comme je reviendrai plus loin sur la recherche d'un règlement au Moyen-Orient, je me bornerai ici à évoquer la part prise par l'ONU au maintien de la paix dans cette région. Les deux principales forces chargées de cette mission sont la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), sur les hauteurs du Golan, et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), dans le sud du Liban. Les observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) prêtent leur concours à toutes deux en même temps qu'ils s'acquittent de leurs autres fonctions. Cette année encore, ces observateurs ont fait preuve d'un courage, d'une efficacité et d'un sens du devoir remarquables. La FNUOD a continué de s'acquitter de sa mission au mieux et sans incident. La FINUL, comme je l'ai déjà signalé, doit faire face à

une situation beaucoup moins clairement définie et beaucoup plus complexe. Il n'est donc pas surprenant qu'elle ait continué de se heurter à de graves problèmes et d'affronter des conditions extrêmement difficiles.

Je n'entends pas reprendre ici la substance des rapports très détaillés que j'ai présentés sur la FINUL au Conseil de sécurité. Nous continuons à faire face, dans le sud du Liban, à une situation qui a jusqu'ici mis la FINUL dans l'impossibilité d'atteindre tous les objectifs de son mandat. Cette situation l'a, en particulier, empêchée d'assumer le plein contrôle de l'intégralité de sa zone d'opérations, d'instaurer des conditions pacifiques et d'aider à rétablir l'autorité et la souveraineté entières du Gouvernement libanais dans cette région. L'une des causes majeures de cette situation est la politique du Gouvernement israélien et son appui aux forces *de facto* dans le sud du Liban. Les conditions de trouble qui règnent dans d'autres parties du sud du Liban, y compris la présence de Palestiniens et d'autres éléments armés, ainsi que l'état de choses général qui prévaut au Liban même, du point de vue politique et de la sécurité, contribuent également au caractère extrêmement délicat de la situation dans le sud du pays.

Je suis convaincu que tous les intéressés reconnaissent que, malgré les obstacles qu'elle rencontre, la FINUL s'acquitte avec beaucoup de courage et de calme de la fonction de maintien de la paix qui lui a été confiée et qui est absolument vitale, non seulement dans le sud du Liban, mais aussi pour l'ensemble de la situation au Moyen-Orient. Nous continuerons, en coopération avec le Gouvernement libanais, à poursuivre tous les objectifs de la FINUL, à renforcer sa capacité de s'acquitter de ses fonctions par des moyens pacifiques et à faire tout notre possible pour introduire les aménagements indispensables pour permettre à la FINUL de mener sa tâche à bien. Je tiens ici à rendre un vif hommage au Commandant, aux officiers, sous-officiers et soldats et au personnel civil de la FINUL pour leur constance dans l'adversité et le danger. Je tiens également à remercier les gouvernements qui ont fourni des contingents pour la confiance et la compréhension dont ils ont fait preuve en soutenant cette opération vitale mais difficile. Et je veux aussi rendre hommage à la mémoire des soldats des Nations Unies qui, dans le sud du Liban, sont morts au service de la paix.

Une fois de plus, il me faut exprimer mon inquiétude devant les difficultés financières auxquelles deux importantes opérations de maintien de la paix, la FINUL et la Force des Nations Unies à Chypre, continuent de devoir faire face. Cette situation impose une lourde charge aux pays fournisseurs de contingents et, si on la laisse persister, elle risque de compromettre l'avenir d'opérations de cette nature. Un principe fondamental est également en jeu, le maintien de la paix et de la sécurité internationales sous l'égide du Conseil de sécurité devant constituer une responsabilité collective.

IV

La situation au Moyen-Orient continue de dominer les affaires de la communauté internationale et à revêtir une importance déterminante pour la stabilité politique et économique dans le monde. Il n'est guère d'autres problèmes internationaux dont le caractère soit aussi complexe ou les répercussions aussi étendues. Je suis profondément préoccupé par le cours ac-

tuel des événements, et de voir l'extrémisme engendrer l'extrémisme, les revendications susciter des revendications ou des réactions contraires, et les exigences à court terme des politiques nationales prendre le pas sur les impératifs à long terme de la justice, de la paix et de l'humanité. Je n'entends pas évoquer ici à ce propos des cas précis dont le Conseil de sécurité a eu à

connaître et sur lesquels il s'est prononcé au cours de l'année écoulée.

Dans l'état actuel des choses, il y a de graves limites à ce que l'Organisation des Nations Unies peut faire pour maintenir un degré raisonnable de paix et pour favoriser les progrès dans la voie d'un règlement. D'ailleurs, fait révélateur et inquiétant, l'ONU elle-même est de plus en plus en butte aux attaques dirigées par certains milieux, et il arrive même que sa bonne foi soit mise en doute. Cela est grave, car il convient qu'elle soit en tout temps à même de jouer un rôle utile et constructif dans la recherche d'une solution globale. De fait, il est certaines fonctions indispensables — telles que le maintien de la paix — qu'elle est uniquement qualifiée pour exercer. Il s'impose donc que l'Organisation défende les principes fondamentaux et les droits des parties en cause et que, ce faisant, elle soit en mesure de commander la confiance de toutes les parties. C'est là un rôle extrêmement difficile à bien jouer. Et pourtant, faute de cela, un élément essentiel fait défaut lorsque le moment vient de nous engager, comme il se doit, dans la voie d'un règlement.

Il nous faut bien comprendre qu'il n'y a pas, et qu'il ne peut y avoir, au problème du Moyen-Orient, de solution instantanée qui suscite immédiatement l'enthousiasme de tous. Et ce, d'autant plus que le problème est le résultat d'une longue série d'événements historiques, d'erreurs, d'injustices et de conflits. Ces propos me sont dictés par l'inquiétude que me cause l'état actuel des choses, un état de choses qui, soit dit

en passant, projette une ombre sur maintes autres activités importantes de la communauté des nations.

Tout progrès au Moyen-Orient exige d'abord une vaste amélioration, à de multiples niveaux, de la communication et de la compréhension. On ne saurait espérer réaliser de progrès pacifiques si les populations de la région et leurs dirigeants ne reconnaissent pas et n'acceptent pas mutuellement leur existence et leur droit d'exister. Il convient de créer des conditions permettant de parvenir à des solutions positives et concertées.

Les principaux aspects du problème du Moyen-Orient sont interdépendants et indissociables. Un effort continu et résolu doit donc être fait pour aboutir à un règlement d'ensemble par voie de négociations auxquelles participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

Toute solution future devra être fondée sur le droit qu'ont tous les Etats de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force, sur les droits inaliénables des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination, et sur l'évacuation des territoires occupés. Dans ce contexte, la question de Jérusalem revêt une importance capitale et ne se prête à être résolue au moyen d'aucune décision unilatérale.

Je continue à penser que l'ONU peut beaucoup faire pour faciliter un règlement et j'espère ardemment qu'elle jouera un rôle d'une importance croissante dans cette entreprise capitale.

V

Dans mon rapport de 1978 sur l'activité de l'Organisation, je mentionnais les résultats de la dixième session extraordinaire que l'Assemblée générale venait de consacrer au désarmement. Malheureusement, la stratégie du désarmement adoptée à cette session, qui aurait pu représenter un tournant décisif dans l'action menée pour alléger le fardeau imposé par les armements, loin de se traduire jusqu'ici par des mesures concrètes, a, au contraire, été suivie d'une nouvelle escalade de la course aux armements. Les chiffres dont on dispose sur les dépenses militaires indiquent déjà une nouvelle augmentation considérable, imputable dans une large mesure à la tendance à la détérioration de la situation internationale en général. En 1980, les dépenses militaires mondiales dépasseront le chiffre astronomique de 500 milliards de dollars, soit environ 6 p. 100 du produit mondial total. Le développement tant quantitatif que qualitatif des armes, en particulier des armes nucléaires, se poursuit. L'impact de ces dépenses sur divers besoins critiques fondamentaux de la société n'est que trop évident, et j'ai déjà, à maintes reprises dans le passé, rappelé que le lien entre le désarmement et le développement revêt une importance déterminante.

L'évolution actuelle laisse mal présager le résultat des efforts déployés, tant dans le cadre de l'ONU qu'en dehors, pour réaliser le désarmement. Le fait est que les activités en matière de désarmement semblent, pour une bonne part, confinées aux questions d'organisation et de procédure, les questions de fond étant laissées de côté. Vu l'ampleur et l'intensité des efforts, couronnés de succès, qui ont abouti à l'élaboration du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il semble nécessaire d'examiner

soigneusement les hypothèses sur lesquelles cette entreprise était fondée et les facteurs en raison desquels les espoirs qui avaient été placés en elle ont été par la suite déçus. Il est, après tout, éminemment paradoxal de constater que, alors que tous les gouvernements ont conscience de l'ampleur de la course aux armements, de ce qu'elle signifie, et des dangers qu'elle représente, et alors que le désarmement recueille leur adhésion de principe, on enregistre dans ce domaine moins de progrès effectifs qu'en ce qui concerne pratiquement n'importe quel autre grand problème international.

Il importe de définir et de reconnaître les données de la situation. Même les gouvernements qui, en principe et dans l'absolu, sont tout à fait favorables au désarmement et au contrôle des armements auront tendance, s'ils se trouvent en présence de ce qu'ils perçoivent comme des dangers concrets, à donner la priorité à la puissance militaire pour renforcer leur sécurité. S'il est généralement reconnu que le désarmement contribuera en définitive à la sécurité de tous, il n'en demeure pas moins vrai que peu de gouvernements sont disposés à compter sur lui pour se protéger contre ce qu'ils considèrent comme les menaces actuelles ou les périls de demain. Confrontés à ce choix, la plupart d'entre eux jugent pour le moment qu'il est de leur devoir d'opter pour les impératifs de la sécurité immédiate en se dotant d'armements.

C'est là le dilemme qui perpétue la course aux armements, et l'évolution de la situation internationale depuis la session extraordinaire consacrée au désarmement, en mai 1978, a eu tendance à le renforcer. Pratiquement toutes les questions à l'origine des tensions et des conflits actuels, dont certaines sont men-

tionnées dans d'autres sections du présent rapport, soulèvent des problèmes de sécurité pour les parties intéressées, et toutes pour ainsi dire contribuent à précipiter la course aux armements. L'histoire nous apprend qu'à longue échéance la paix et la sécurité ne peuvent reposer sur l'accumulation d'armements par différents Etats ou par des alliances militaires. Néanmoins, elle nous apprend également que, lorsqu'ils se trouvent en présence de menaces contre la paix ou de ruptures de la paix, les Etats exercent au mieux de leurs possibilités leur droit de légitime défense individuelle et collective. Certes, l'équilibre de la dissuasion présente des risques intrinsèques, mais de nombreux gouvernements, et non pas uniquement ceux des Etats dotés d'armes nucléaires, sont enclins à considérer que, dans les circonstances actuelles, la paix mondiale serait menacée si cet équilibre était rompu. Et pourtant, il n'est que trop évident que l'augmentation constante des stocks d'armes, en particulier d'armes nucléaires, expose le monde à de terribles dangers potentiels. L'étude d'ensemble sur les armes nucléaires demandée il y a deux ans par l'Assemblée générale et récemment achevée met en lumière ces dangers. En 13 ans, le nombre total d'ogives nucléaires stratégiques aurait pratiquement triplé. Le rapport souligne les déficiences des stratégies actuelles de dissuasion et les risques qu'elles présentent, ainsi que les dangers pour l'avenir de toute nouvelle prolifération d'armes nucléaires.

En fait, si le Document final de la dixième session extraordinaire a jeté les bases d'une approche efficace du désarmement, ce dernier ne saurait être envisagé dans l'absolu : il y a un rapport étroit entre désarmement et sécurité et, selon la nature de leurs relations, les pays sont, de toute évidence, plus ou moins enclins à concevoir la sécurité en termes autres que militaires. Les progrès du désarmement renforceront la confiance entre nations. Mais ces progrès risquent fort d'être modestes tant que la confiance n'aura pas été instaurée, au moins en partie, et tant que quelques-unes au moins des causes de méfiance et de rivalité n'auront pas disparu. Si nous estimons que le désarmement est essentiel, nous devons donc renforcer la conviction que, seules, une attitude de compromis, la modération et l'harmonisation des objectifs nationaux permettront de déboucher sur une sécurité internationale qui soit véritable et durable. En d'autres termes, il nous faut faire un effort résolu pour revenir aux buts et principes de la Charte.

Cela étant, nous devons reconnaître que l'examen de la question du désarmement doit nécessairement se

faire compte dûment tenu des réalités politiques et de la façon dont les gouvernements réagissent à ces réalités, et ce, en ce qui concerne aussi bien la question du désarmement proprement dite que celle, étroitement connexe, du contrôle des armements.

Des manifestations tangibles d'un attachement renouvelé aux objectifs énoncés dans le Document final de la dixième session extraordinaire s'imposent. La deuxième Décennie du désarmement, qui a commencé cette année, offre un cadre approprié pour fixer des buts concrets politiquement réalisables et pour progresser sensiblement vers leur réalisation.

Le rôle de l'organe de négociation est particulièrement important à cet égard. C'est le Comité du désarmement qui a été chargé de la tâche considérable de traduire dans les faits le Programme d'action. Le Comité a à présent un ordre du jour bien défini et a aussi constitué un certain nombre de groupes de travail pour faciliter l'examen de diverses questions inscrites à cet ordre du jour. Ce qu'il faut maintenant, c'est engager résolument des négociations aboutissant à des accords de fond.

Dans un domaine en particulier, l'accord est non seulement urgent, mais aussi possible. En transmettant au Comité du désarmement l'étude sur la question de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, j'ai exprimé de nouveau ma conviction que "tous les aspects techniques et scientifiques du problème avaient été étudiés de manière si complète que seule une décision politique était désormais nécessaire pour parvenir à un accord". Le problème peut être résolu dès maintenant et il doit l'être.

Ce sont des Etats Membres qui ont la responsabilité de mettre fin à la course aux armements et d'inverser la tendance, mais l'Organisation des Nations Unies peut jouer également un rôle important en fournissant des renseignements objectifs et bien documentés sur la course aux armements, le désarmement et le contrôle des armements. Par la diffusion de ces renseignements, on peut en effet amener l'opinion publique mondiale à soutenir la cause du désarmement, en particulier à appuyer les efforts faits par les gouvernements pour résoudre ce problème éminemment difficile.

La deuxième session extraordinaire que l'Assemblée générale doit, en 1982, consacrer au désarmement, sera de nouveau l'occasion d'évaluer les processus lancés par la stratégie internationale du désarmement adoptée à la dixième session extraordinaire.

VI

Les conflits et les bouleversements politiques et militaires entraînent inmanquablement des souffrances humaines qui atteignent parfois des proportions catastrophiques. Ces cas ne sont que trop nombreux aujourd'hui. En Afrique et en Asie, il se pose d'énormes problèmes de réfugiés et de personnes déplacées, pour lesquels il faut fournir des secours et une aide à la reconstruction, d'une énorme ampleur également. Des problèmes analogues se posent aussi, encore qu'à une échelle moindre, en Amérique latine. Une charge considérable pèse sur l'économie fragile des pays qui accueillent de nombreux réfugiés et ils attendent naturellement de la communauté internationale qu'elle partage leur fardeau.

En outre, une assistance internationale est nécessaire pour surmonter les ravages de la sécheresse et de

la famine qui, des pays du Sahel, se sont étendus à de nombreux autres pays africains, faisant de nombreuses victimes et suscitant des troubles sociaux.

Pour s'occuper de ces problèmes, il existe depuis longtemps aux Nations Unies des programmes et organismes humanitaires. Les efforts déployés par le système des Nations Unies pour faire face aux divers problèmes humanitaires étant d'ailleurs décrits en détail, je me bornerai ici à quelques observations et suggestions d'ordre général sur cet élément essentiel de l'œuvre de l'Organisation.

Les facteurs politiques et les facteurs humanitaires sont parfois difficiles à séparer dans certaines des situations que j'ai mentionnées. Malheureusement, la plupart des grandes tragédies humaines de notre temps

découlent essentiellement d'événements politiques et militaires. C'est le cas, en particulier, des divers problèmes humanitaires de l'Indochine. Devant des souffrances d'une ampleur telle que celle qui existe dans cette région du monde, il est essentiel de fournir une aide humanitaire, même si une solution politique n'a pas encore été trouvée. Je demande instamment à tous les gouvernements de comprendre ce dilemme et de soutenir les efforts humanitaires du système des Nations Unies et des organisations internationales et bénévoles associées qui fournissent sans discrimination une assistance aux malheureux civils. Mais surtout, il faut redoubler d'efforts pour s'orienter dans la voie de règlements politiques grâce auxquels les êtres humains qui, dans cette région torturée, connaissent la plus profonde détresse pourraient envisager enfin un avenir de paix.

La deuxième observation que je tiens à faire ici concerne la question de la sécurité. Jusqu'à maintenant, on estimait en général que la sécurité et le maintien de la paix étaient des questions politiques, distinctes des efforts humanitaires d'urgence; or l'expérience a montré que, lorsque les deux éléments se trouvent coïncider, la tâche humanitaire est considérablement facilitée par la présence d'opérations de maintien de la paix. Dans des situations de violence, une présence relativement faible de l'ONU peut avoir un effet calmant sans commune mesure avec son importance numérique, son armement ou sa capacité militaire. Je suis, certes, pleinement conscient des complexités politiques et autres qui sont en jeu. Il va sans dire que l'autorité du Conseil de sécurité doit être respectée et le principe de la souveraineté nationale scrupuleusement observé. Cela dit, je pense que, sur cette base, les Etats Membres pourraient envisager la possibilité de faire appel, pour fournir sans délai des secours humanitaires, à l'expérience très considérable de l'Organisation en matière de maintien de la paix, lorsque la situation exige d'urgence un élément de sécurité.

En troisième lieu, je voudrais évoquer ici le système des Nations Unies lui-même et les secours d'urgence. L'ONU et les institutions spécialisées n'ont pas été, à l'origine, conçues en soi comme des organisations appelées à lancer de vastes opérations. Les opérations qu'elles ont entreprises de plus en plus fréquemment ont donc, par nécessité, dû être improvisées — ce qui est parfaitement normal, jusqu'à un certain point; mais, après 35 ans d'existence, il n'est que trop évident que l'Organisation continuera d'être confrontée à des situa-

tions d'urgence, d'une ampleur parfois considérable, dans lesquelles, pour des raisons pragmatiques et morales, elle sera tenue d'intervenir et où elle devra d'urgence assumer le rôle déterminant nécessaire pour éviter une tragédie sans nom.

Il est absolument insuffisant, en pareil cas, d'assembler, pour des opérations aussi vastes, une coalition improvisée d'organismes et de programmes indépendants des Nations Unies, parfois en coopération avec la Croix-Rouge et avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales et bénévoles. Certes, toutes ces organisations sont disposées à aider et beaucoup fournissent une aide inestimable, mais rien ne saurait remplacer l'organisation, la coordination, l'unification des politiques et la planification préalable conjointe pour assurer le plein succès et l'utilisation optimale de l'assistance fournie par la communauté internationale.

J'examinerai plus avant cette question avec les organismes des Nations Unies et dans le cadre du Comité administratif de coordination. Bien entendu, je souhaite vivement connaître à ce propos l'opinion des Etats Membres, en particulier de ceux qui ont soutenu aussi généreusement les efforts humanitaires de l'Organisation. A cet égard, je me félicite de l'initiative prise cet été au Conseil économique et social et de la proposition de revoir les opérations d'urgence du système des Nations Unies. Il est temps, à mon sens, de prendre de nouvelles mesures pour que notre Organisation soit mieux apte à résoudre les problèmes du présent et de l'avenir.

Je voudrais ici mentionner un programme humanitaire qui existe de longue date, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont c'est cette année le trentième anniversaire. La question de la prorogation de l'Office est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de l'Assemblée générale. Chaque année, l'Office connaît une crise financière qui absorbe une très forte proportion du temps et de l'énergie du Commissaire général. Tant que le problème des réfugiés de Palestine existe, l'Office joue un rôle essentiel, non seulement parce qu'il s'acquitte d'une obligation humanitaire de l'ONU, mais aussi parce qu'il constitue un important facteur de stabilisation dans la région. Or, chaque année, des difficultés financières menacent de causer des coupes sombres dans les services fournis par l'Office, surtout en matière d'enseignement, et les perspectives pour l'année prochaine sont encore plus alarmantes.

VII

J'ai évoqué plus haut la nécessité d'observer des codes de conduite obligatoires dans les relations essentielles entre nations. L'ingérence — souvent par des moyens violents — dans les affaires intérieures d'Etats souverains constitue depuis trop longtemps un trait déplorable de la scène internationale. L'année passée, on a, en outre, assisté à une recrudescence dangereuse de la violence dirigée contre des personnalités diplomatiques et politiques, tant à l'intérieur des pays qu'à l'étranger. Enlèvements, menaces et assassinats se sont succédé.

Je suis profondément troublé par de telles tendances, car elles indiquent la présence de courants anarchiques qui ne peuvent qu'éroder la structure déjà fragile des relations internationales. Pareils agissements témoignent à la fois d'un mépris pour les règles,

les conventions et les pratiques internationales et d'un manque de respect pour la paix et l'ordre intérieurs des autres Etats. Ils ne peuvent que susciter une inquiétude universelle parmi la vaste majorité des Etats qui s'efforcent de préparer un avenir pacifique et moins violent. En ma qualité de Secrétaire général directement responsable des fonctionnaires internationaux dans le monde entier, je suis également très troublé par une tendance qui risque d'avoir de fort graves répercussions sur la sécurité et l'efficacité de la fonction publique internationale.

Sur mon initiative, l'Assemblée générale a déjà eu l'occasion d'étudier le problème plus vaste du terrorisme international et de ses causes profondes. Je me félicite maintenant de la proposition tendant à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée un nouveau point

concernant l'examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires. J'espère que l'Assemblée saisira l'occasion de cette proposition pour faire clairement comprendre que les États Membres ont à cœur de préserver et de renforcer le respect

pour ceux qui s'occupent d'affaires internationales, ainsi que leur sécurité, et qu'ils comprennent la nécessité de mettre fin à la tendance actuelle à la violence, qui ne peut avoir que les conséquences les plus dangereuses pour la communauté internationale tout entière.

VIII

Tout au long de l'année écoulée, j'ai exprimé à maintes reprises la préoccupation que me causait l'évolution de l'économie mondiale. Cette évolution a provoqué et entretient actuellement un climat général d'incertitude, et elle se révèle particulièrement grave dans ses effets sur les pays les plus faibles et les plus vulnérables. Il est clair que la communauté internationale doit agir d'urgence et que son comportement devra s'inspirer d'une meilleure compréhension de la situation et témoigner d'un meilleur esprit de coopération. Il est indispensable de mobiliser la volonté politique des nations, aux plus hauts niveaux des gouvernements, si nous voulons accélérer les processus de négociation et d'accommodement qui s'imposent pour renverser les tendances actuelles et pour transformer et restructurer l'économie internationale.

Cela étant, j'ai toujours exprimé, lors des contacts que j'ai eus ces mois derniers avec de nombreux dirigeants mondiaux et durant les visites que j'ai faites dans diverses capitales, la profonde anxiété que me causait le rythme actuel des négociations, et j'ai étudié avec mes interlocuteurs les moyens de poursuivre ces négociations avec plus de cohérence et avec un sentiment accru de leur urgence.

Certaines mesures positives ont été prises ces derniers mois, notamment à la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), où les négociations ont abouti à la création d'un Fonds commun et à l'adoption d'une série de règles et principes concernant les pratiques commerciales restrictives. En outre, des initiatives ont été prises par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en vue d'atténuer les problèmes de balance des paiements des pays en développement. Toutefois, dans les domaines critiques de l'énergie, de la monnaie et du financement du développement, il n'y a guère eu de progrès et les initiatives qui ont été prises se sont révélées insuffisantes. Il n'est pas jusqu'aux préparatifs de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au développement et à la coopération économique internationale, qui n'aient présenté des difficultés.

Nous nous engageons donc dans une nouvelle décennie chargée de problèmes non résolus et sans nous être entendus suffisamment sur la manière de les aborder. La nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, élaborée par l'Assemblée générale lors de sa onzième session extraordinaire, a pour objet de forger une unité de vues et d'indiquer les buts, objectifs et mesures auxquels devra souscrire la communauté internationale dans son ensemble si nous voulons accélérer la marche du progrès dans les pays en développement. La stratégie donne une indication de l'effort massif qui devra être fait tant sur le plan national que sur le plan international pour qu'on puisse accomplir des progrès notables. Si l'on ne s'attelle pas résolument à la tâche, il y a grand danger que ces objectifs ne puissent être atteints, comme n'ont pu l'être bon nombre d'objectifs

de la stratégie précédente. Je n'ai guère à m'étendre ici sur les conséquences redoutables qu'un tel échec entraînerait pour les 6 milliards d'êtres humains qui vivront sur notre planète en l'an 2000.

Il est donc essentiel que les négociations globales proposées dans des domaines critiques tels que les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement, les questions monétaires et financières soient activement relancées durant les prochains mois. J'espère que la convergence des préoccupations et les manifestations d'une volonté d'agir que laissent apparaître maintes déclarations faites à l'Assemblée générale durant sa onzième session extraordinaire contribueront à accélérer le cours maintenant dangereusement ralenti des discussions qui se déroulent dans le cadre des négociations Nord-Sud. Une grande majorité de pays sont fermement d'avis que cette nouvelle série de négociations aidera à résoudre nombre de problèmes internationaux et à restructurer les relations économiques internationales. Néanmoins, il ressort des discussions qui ont eu lieu sur l'ordre du jour de cette nouvelle série de négociations et sur la marche à suivre qu'il subsiste de sérieuses divergences de vues sur la façon de procéder. On verra, à l'issue de la session extraordinaire, s'il existe, au-delà de déclarations générales d'intention, une volonté réelle d'entamer des négociations de fond.

J'espère sincèrement que nous aurons très prochainement les réponses à toutes ces questions, afin que le processus des négociations globales puisse aller de l'avant. Mais, même alors, ce processus ne pourra aboutir qu'avec l'appui continu d'une volonté politique sérieuse de toutes les parties intéressées. A cette fin, et pour stimuler les efforts en cours, il serait peut-être utile de prévoir, aux stades cruciaux des négociations, de courtes réunions au niveau ministériel. Dans le même ordre d'idées, la Commission Brandt a suggéré d'organiser des réunions au sommet d'un nombre limité de chefs d'Etat ou de gouvernement. Cette suggestion mérite d'être étudiée avec soin.

Comme je l'ai fait remarquer quand j'ai pris la parole au Conseil économique et social, ce n'est pas parce qu'il faudra du temps avant que les négociations globales portent leurs fruits que nous devons tarder à chercher à remédier aux problèmes urgents. Ainsi, la situation critique où se trouvent certains pays en développement risque d'empirer radicalement durant les prochains mois si l'on ne prend pas rapidement les mesures voulues. C'est à ce propos que j'ai appelé l'attention des gouvernements sur les difficultés de balance des paiements qu'éprouvent maints pays en développement, spécialement les pays les moins avancés et d'autres pays à faible revenu. J'ai fait un certain nombre de propositions sur la façon d'aborder ces problèmes et j'ai insisté aussi sur la nécessité d'accélérer le rythme des investissements dans le secteur énergétique de ces pays. J'ai constaté que ces propositions ont reçu un accueil encourageant; je voudrais espérer qu'elles seront examinées plus à fond durant la

trente-cinquième session de l'Assemblée générale et que l'on prendra les mesures voulues pour porter remède à la situation.

Lorsque nous considérons l'état actuel de nos négociations sur les questions économiques, nous ne pouvons nous payer le luxe de croire qu'une paralysie du secteur économique n'entraînera pas de sérieuses conséquences politiques. Il existe une interaction constante et intense entre les facteurs économiques et

les facteurs politiques. La paix est tout autant en jeu dans les discussions économiques que le sont la prospérité et un niveau décent de vie pour l'humanité tout entière. Cela étant, il est inévitable que, vu les préoccupations des Etats Membres, les questions économiques soient appelées à tenir une place de plus en plus importante dans les activités des Nations Unies. J'entends veiller à ce que le système des Nations Unies fasse le maximum pour répondre à ces préoccupations avec efficacité et détermination.

IX

Notre organisation demeure au centre des aspirations de l'humanité vers un monde où les droits de l'homme et la dignité de la personne humaine seraient respectés. S'il est vrai qu'un certain nombre de mesures positives ont été prises dans ce domaine pendant l'année écoulée, notamment à la suite des récentes initiatives de la Commission des droits de l'homme, il reste à déplorer un grand nombre de violations des droits de l'homme dans la communauté internationale. Ces violations, parmi lesquelles la détention arbitraire, la torture, la prise d'otages et les migrations forcées, continuent de susciter une inquiétude et une angoisse profondes. Un phénomène persistant et particulièrement navrant a été les exécutions sommaires, perpétrées au mépris de la légalité dans de nombreuses régions du monde. J'ai condamné ces actes pour des motifs humanitaires et continuerai de le faire en termes non équivoques.

Qui plus est, les actes de violence insensée et les affronts gratuits infligés à la dignité humaine au cours de l'année passée ont posé de nouveaux défis non seulement à l'ONU mais à toutes les organisations et à tous les individus engagés dans la défense des droits de l'homme.

J'ai dit à maintes reprises que les espoirs placés dans l'ONU, pour ce qui est des droits de l'homme, ne pourront être réalisés que si les gouvernements qui composent l'Organisation observent les principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Or, trop souvent, l'écart est grand entre ces principes et leur mise en pratique. Il s'ensuit un sentiment de frustration au sein de l'Organisation et de désillusion parmi le public en général.

Les débats de la dernière semaine de la Commission des droits de l'homme constituent l'un des éléments plus positifs de l'année écoulée et témoignent du sérieux avec lequel un certain nombre de questions difficiles ont été abordées. En dépit du climat politique ambiant, la Commission a progressé dans l'élaboration de normes sur diverses questions telles que les droits de l'enfant, les droits des minorités, l'interdiction de la torture et l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse. En outre, elle s'est penchée sur des cas précis de violations flagrantes des droits de l'homme. La création, par la Commission, d'un groupe de travail chargé d'enquêter sur le sort des personnes manquantes et disparues témoigne de sa profonde inquiétude face à ce problème tragique. Le Groupe de

travail s'est maintenant réuni et recherche la coopération de tous les intéressés en vue de mettre éventuellement fin au problème des disparitions forcées ou involontaires et de déterminer le sort des personnes manquantes ou disparues ou le lieu où elles se trouvent. Un travail discret et efficace a été aussi entrepris au cours de l'année, dans le cadre d'une série de séminaires et d'études, pour aider à faire plus largement comprendre les objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Ces mesures qui, prises individuellement, semblent n'avoir qu'une importance limitée, représentent, si on les considère dans leur ensemble, un effort sérieux pour mettre en place le dispositif et les procédures voulus pour donner corps aux objectifs de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il nous faut, toutefois, bien comprendre que les efforts que nous avons tentés jusqu'ici sont modestes, en vérité, au regard de l'ampleur écrasante de la question. Nous ne devons pas non plus oublier que les droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle, pour prendre tout leur sens pour des millions d'êtres humains dans le monde, doivent être liés au droit au développement et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La contemplation de droits abstraits, alors que la misère et la maladie affligent une grande partie de l'humanité, ne saurait être que d'un piètre réconfort.

Cela étant, j'engage instamment tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aussi rapidement que possible à des instruments tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif audit Pacte, ainsi que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

J'ai toujours considéré qu'il était de mon devoir d'exercer mes bons offices pour les questions concernant les droits de l'homme et je continuerai d'apporter mon concours par tous les moyens en mon pouvoir. De plus en plus fréquemment, j'ai été prié par divers organes des Nations Unies traitant des droits de l'homme d'entrer directement en contact avec les gouvernements des pays confrontés à des problèmes de cet ordre. Dans plusieurs cas, ces gouvernements ont reçu la visite de représentants spéciaux que j'ai désignés. J'apprécie une telle coopération, car elle sert un dessein qui est au cœur des préoccupations de notre organisation et des valeurs que nous professons.

X

A la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme tenue à Copenhague pour marquer le milieu de la Décennie proclamée par l'As-

semblée générale en 1976, l'ensemble des questions relatives aux femmes a été débattu de façon approfondie. La Conférence et ses activités connexes ont démontré

avec éclat que ses problèmes fondamentaux étaient de mieux en mieux compris et qu'on leur accordait enfin toute l'importance qu'ils méritaient. La Conférence a prouvé que, de toute évidence, les femmes avaient pleinement l'intention de jouer un rôle plus actif dans la détermination, aux niveaux national et international, de leur propre destinée, et qu'elles entendaient participer de façon plus marquée à la prise des décisions importantes relatives aux questions touchant à la paix et au développement.

La Conférence a souligné la nécessité d'une nouvelle répartition des tâches et des responsabilités entre les hommes et les femmes, afin que la division du travail entre les sexes, tant au foyer qu'à l'extérieur, soit plus équitable. Elle a mis en lumière un fait incontestable, à savoir que la misère était l'une des principales causes de la position d'infériorité dans laquelle se trouvaient les femmes et que leur promotion était donc étroitement liée aux objectifs du développement et du nouvel ordre économique international. Elle a mis l'accent sur un autre fait incontestable : les femmes n'étaient pas seulement victimes de discrimination dans le cadre du système de production, mais elles avaient une double responsabilité puisqu'elles représentaient la force reproductive de notre société.

Lors de la Conférence, les femmes ont clairement exprimé leur détermination à participer plus pleinement au processus de gestion globale au service du développement et de la paix ainsi que leur conviction qu'il était indispensable de consacrer une part plus importante des ressources mondiales à l'amélioration des conditions de vie de tous au lieu de les investir dans l'arsenal de guerre. Dans ce contexte, l'accent a été mis sur l'importance qu'il convenait d'accorder aussi bien aux possibilités des femmes qu'à leurs préoccupations dans la formulation d'une nouvelle stratégie internationale du développement.

Les controverses politiques auxquelles ont donné lieu certains aspects du Programme d'action ne doivent pas masquer la portée et l'importance considérables des débats qui se sont déroulés à Copenhague et les qualités d'imagination qui s'y sont manifestées. La Conférence a permis de faire mieux prendre conscience à la communauté mondiale que les femmes s'intéressaient activement à tous les problèmes mondiaux. J'espère et je suis convaincu que cette prise de conscience deviendra une force de plus en plus puissante qui permettra d'aboutir à des changements positifs et à un développement pacifique.

XI

La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a achevé sa neuvième session à la fin du mois d'août; l'heureuse conclusion de ses travaux est définitivement en vue, et il semble probable qu'une convention pourra être adoptée au début de 1981. Cette négociation monumentale en vue de rédiger une constitution applicable aux mers a été considérée à juste titre comme l'une des réussites les plus importantes dans le domaine des relations internationales depuis la rédaction de la Charte des Nations Unies.

Les quelque trois cents articles et huit annexes du texte officieux qui contient le projet de convention, traitant comme ils le font de presque chaque aspect concevable des utilisations et des ressources des océans, sont le résultat de négociations inlassables et du processus de consensus. Les solutions de compromis auxquelles on est arrivé ont été dictées par des intérêts communs et par la conciliation d'intérêts opposés plutôt que par des considérations d'idéologie, et elles marquent le triomphe de la règle du droit et de la raison. En fait, la Conférence sur le droit de la mer oppose un démenti à l'idée que l'Organisation des Nations Unies ne saurait servir d'organe efficace de né-

gociation et qu'il est impossible à des gouvernements réunis en groupes nombreux de négocier sur des questions d'une grande complexité.

Lors de la session qui a eu lieu récemment, on a pu trouver des formulations acceptables pour les questions particulièrement difficiles encore en suspens. Les travaux restant à accomplir pourraient être achevés à la prochaine et dernière session de la Conférence. Il y a lieu d'espérer qu'une convention pourra être adoptée en avril 1981. Ainsi l'une des négociations les plus ardues et les plus complexes qui aient jamais été entreprises sous les auspices des Nations Unies, ou peut-être dans l'histoire de l'humanité, porterait ses fruits.

Abstraction faite de la réalisation des objectifs spécifiques de la Conférence sur le droit de la mer, j'attache la plus haute importance à l'effet que son succès pourra avoir sur le renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de solutions viables aux grandes questions d'intérêt mondial. J'espère que ceux qui œuvrent dans d'autres domaines trouveront dans cet exemple remarquable une nouvelle source d'encouragement.

XII

Dans mon dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, je déclarais que la fonction publique internationale se trouvait à un moment critique de son histoire, et qu'il était urgent de réévaluer nos positions et nos attitudes à son égard, sans nous cacher qu'existaient sur ce point des divergences de vues. Cette appréciation vaut toujours.

Nous nous trouvons à un moment où les questions de personnel au sein de l'Organisation retiennent de plus en plus l'intérêt des États Membres et des fonctionnaires eux-mêmes. Une répartition géographique équitable au Secrétariat, l'opportunité de mettre en place et d'appliquer une politique de recrutement plus rationnelle, les perspectives de carrière

du personnel ainsi que le statut et la sécurité des membres de la fonction publique internationale sont des questions vitales qui ont retenu l'attention à la fois des États Membres et des fonctionnaires. Nous ne devons épargner aucun effort pour résoudre de façon satisfaisante ces questions cruciales, si nous voulons réaffirmer le principe d'une fonction publique internationale indépendante énoncé avec tant de force aux Articles 100 et 101 de la Charte et lui redonner toute sa vigueur.

Il existe chez les États Membres et les fonctionnaires toute une gamme d'attitudes diverses à l'égard de bon nombre des problèmes pratiques qui se posent au Secrétariat. Cette année, par exemple, la résolution

dans laquelle l'Assemblée générale demandait qu'il soit fait rapport sur la possibilité de modifier les critères existants a suscité de sérieuses divergences de vues entre les Etats qui contribuent le plus au budget de l'Organisation et d'autres Etats Membres en ce qui concerne les fourchettes qu'il était souhaitable de prévoir pour la répartition géographique des postes au Secrétariat.

La question de la fonction publique internationale est extrêmement complexe, car certaines contraintes et limitations pratiques restreignent considérablement les possibilités de satisfaire les tenants de tous les points de vue. Une solution parfaite est donc par essence impossible. Nous devons de ce fait nous efforcer de trouver un terrain d'entente en faisant preuve de compréhension et d'un esprit de compromis, toutes les parties devant être disposées à prendre en compte les intérêts des autres et à coopérer pour faire droit aux préoccupations légitimes. Il faudra beaucoup de patience.

Le Secrétaire général, pour sa part, a besoin d'être guidé par les Etats Membres de façon à être en mesure d'exercer pleinement et avec le discernement nécessaire le pouvoir d'appréciation qui lui est conféré en matière d'engagement, afin que l'Organisation dispose

toujours du personnel dont elle a besoin pour s'acquitter au mieux de ses fonctions. Les intérêts légitimes du personnel lui-même ne doivent jamais être perdus de vue non plus, non seulement par le Secrétaire général, mais également par les Etats Membres. A cet égard, je tiens à exprimer ma préoccupation au sujet de la sécurité des fonctionnaires internationaux et à souligner la nécessité impérieuse pour les Etats Membres de respecter les obligations qu'ils ont assumées en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

Nous disposons désormais d'une somme considérable de données d'expérience sur les problèmes et l'activité de la fonction publique internationale. Je pense que nous devons procéder, dans un esprit franc et ouvert, à une évaluation des questions de personnel et de la notion de fonction publique internationale à la lumière de cette expérience et en tenant pleinement compte de l'existence de profondes divergences de vues. Je suis convaincu que si nous adoptons l'attitude voulue nous pourrions trouver les compromis et les accommodements nécessaires pour préserver le caractère essentiel de la fonction publique internationale et assurer à l'Organisation les services d'un personnel hautement dévoué à la communauté mondiale.

XIII

Ces dernières années, on a consacré beaucoup d'attention à la rationalisation des structures et des procédures de l'Organisation, aussi bien au niveau intergouvernemental qu'à celui du Secrétariat. Certains progrès ont été réalisés à ces deux niveaux. Cependant, si important qu'il soit de rationaliser les structures et les procédures, il faut souligner qu'il ne s'agit pas là d'une fin en soi mais plutôt d'un moyen d'appuyer les travaux de fond de l'Organisation, les programmes, moyens et services qu'elle offre aux Etats Membres et à la communauté internationale tout entière. C'est pourquoi il est tout aussi important de rationaliser ces activités elles-mêmes et de veiller à ce que leur orientation et leur contenu correspondent aux besoins prioritaires des Etats Membres et de la communauté internationale et à ce qu'elles soient exécutées en temps utile. A cet égard, nous n'avons pas réussi jusqu'ici à progresser de manière satisfaisante.

Dans une organisation aussi vaste et complexe que l'ONU — dont le budget biennal s'élève à 1,2 milliard de dollars, dont le programme se compose de quelque 2 000 éléments particuliers ou grands projets, qui comprend une cinquantaine d'organes intergouvernementaux qui élaborent des programmes et peuvent adopter des décisions appelant une action de la part du Secrétariat, et dont des services importants sont situés dans différentes régions du monde — ce n'est pas là tâche aisée. Mais c'est une tâche qu'il est urgent d'accomplir, à un moment où nous devons résoudre le dilemme que représente la nécessité de répondre aux nouvelles demandes adressées à l'Organisation tout en pratiquant une politique d'austérité budgétaire. Comme les possibilités de croissance réelle du budget de l'Organisation sont extrêmement limitées, le seul moyen de répondre aux demandes concernant la mise en route de nouvelles activités est d'analyser de près les programmes afin d'identifier les éléments qu'il est possible de réduire ou d'abandonner du fait que leur priorité relative est moins élevée que celle des nou-

veaux programmes proposés. Cela suppose un examen rigoureux des priorités des programmes, et des procédures pour réaménager l'allocation des ressources entre eux.

Un certain nombre de mesures contribueront considérablement à ce processus. Ainsi, le plan à moyen terme fait participer plus systématiquement les organes intergouvernementaux au processus d'examen: le budget-programme donne une importance accrue aux programmes, en particulier dans les secteurs économique et social; et l'évaluation de l'efficacité et de l'effet des programmes des Nations Unies permettra à l'Organisation de tirer parti plus systématiquement de sa propre expérience et l'aidera à concentrer ses efforts sur les méthodes et les approches qui se sont révélées les plus efficaces.

Des mesures de cette nature sont essentielles pour permettre l'identification des activités d'utilité marginale ou dépassées. De toute évidence, des mesures prises dans le cadre du Secrétariat ne sauront à elles seules améliorer de façon radicale l'efficacité et l'efficacé de l'Organisation. L'autre élément essentiel est la participation active des gouvernements qui doivent être disposés à prendre la décision difficile mais indispensable de mettre fin à des activités d'utilité marginale.

J'ai présenté des observations dans des rapports précédents sur l'augmentation continue du nombre des réunions internationales tenues chaque année. Je sais que mes préoccupations à cet égard sont partagées par un grand nombre de ceux qui, par leurs fonctions, doivent participer à une série ininterrompue de conférences internationales. Or rien n'indique que ce programme soit réduit. En fait, au cours de l'année écoulée, le nombre de réunions internationales de toutes sortes a été plus élevé que jamais. A l'ONU, le laps de temps qui s'écoule entre les sessions successives des principaux organes est si court que l'on a par-

fois l'impression qu'ils sont en session permanente. Je reconnais que cette tendance témoigne de la vitalité de l'Organisation, mais la charge qui en résulte pour les délégations et le Secrétariat nuit inévitablement à la qualité des préparatifs et parfois à celle des résultats. Je fais appel aux gouvernements de tous les Etats Membres pour qu'ils examinent cette situation avec attention et redoublent d'efforts pour rationaliser le programme des réunions afin d'améliorer l'efficacité et l'effet de nos travaux.

Dans les pages qui précèdent, j'ai tenté d'évaluer franchement l'état actuel de notre organisation et de formuler certaines suggestions que les Etats Membres pourront examiner. Je ne voudrais pas paraître pessimiste, mais je suis convaincu que nous devons faire preuve de réalisme en nous attelant aux problèmes dont nous avons à traiter et que nous devons nous efforcer continuellement de saisir ce qui en constitue les éléments essentiels. Alors seulement serons-nous à même de définir le rôle le plus utile à jouer par l'Organisation des Nations Unies et la manière dont elle peut contribuer au mieux à résoudre ces problèmes.

Comme toujours, les Nations Unies sont une cible commode pour les critiques et les accusateurs, en particulier tous ceux qui, de par le monde, sont profondément mécontents de la situation internationale actuelle et qui ne savent comment remédier à cet état de choses. Certes, on peut trouver beaucoup à redire sur notre organisation, comme sur toute institution politique représentative. Mais nous devrions veiller à établir une distinction entre les critiques justifiées et les dénonciations totalement négatives et souvent intéressées qui font précisément grief à l'Organisation de ce qu'elle est en fait, à savoir une institution mondiale.

Il est tout à fait impossible pour une organisation composée de 153 Etats souverains et ayant à son ordre du jour la plupart des questions qui sont l'objet de controverses entre ces Etats de demeurer au-dessus de la mêlée. Il est fort naturel qu'une institution de cette nature soit elle-même controversée dès lors qu'elle continue aussi à s'inspirer des principes et des buts fondamentaux énoncés dans sa charte. Nous pouvons nous attendre que ceux qui sont du côté de la majorité trouveront généralement l'Organisation moins critiquable que ceux qui sont dans la minorité, mais il faut aussi se rappeler qu'à l'ONU, et c'est normal pour une organisation composée d'Etats souverains indépendants, les majorités et les minorités changent selon les sujets en discussion, et que ce qu'on a appelé la "majorité automatique" n'existe pas.

Si je demeure sensible aux critiques justifiées qu'on adresse aux Nations Unies, je suis bien davantage préoccupé par l'adéquation de notre organisation aux problèmes urgents du monde qu'elle représente. Je continue à penser que l'énorme effort accompli demeure, si on le mesure au nombre de réunions et de documents, disproportionné par rapport aux résultats obtenus sous la forme de politiques pratiques servant les intérêts présents ou futurs des peuples du monde. Je voudrais aussi que l'Organisation préserve son caractère universel et un équilibre de ses fonctions, et que les préoccupations suscitées par certaines questions fondamentales ne relèguent pas à l'arrière-plan les autres problèmes auxquels fait face la communauté mondiale.

Au Secrétariat, nous avons tous les jours à faire face à de nombreuses critiques — dont certaines sont fondées — des méthodes de travail, des programmes et de l'utilité de l'Organisation. J'espère que les Etats Membres collaboreront beaucoup plus étroitement avec le Secrétariat à l'application de mesures du type de celles que j'ai décrites plus haut pour accroître l'efficacité de notre organisation et la rendre mieux apte à contribuer à la solution des grands problèmes de notre temps.

XIV

On a tendance dans certains milieux à continuer à considérer les Nations Unies comme une organisation en marge du processus véritable des relations internationales, lequel se déroulerait ailleurs dans les coulisses du pouvoir. Le fait que les gouvernements ont généralement hâte de s'adresser aux Nations Unies en période de difficulté me semble démontrer clairement que cette conception est à la fois erronée et dangereuse.

L'une des fonctions les plus importantes et les moins bien comprises de l'Organisation des Nations Unies est de perpétuer des idées et des principes qui peuvent ne pas être immédiatement réalisables mais qui n'en demeurent pas moins un objectif à poursuivre et, finalement, à atteindre. La libre détermination et l'indépendance du peuple du Zimbabwe étaient un objectif de cette sorte qui, maintenant, se trouve heureusement réalisé. Il est beaucoup d'autres objectifs, certains plus concrets que d'autres, où le souci permanent de l'Organisation, exprimé dans les débats, les auditions, les rapports et d'autres activités, contribue de façon essentielle à définir un problème à résoudre et à frayer la voie à une solution. En particulier dans le domaine économique et social, l'Organisation peut exercer une influence extrêmement importante à long terme en appelant l'attention sur certains problèmes, en changeant les idées reçues à leur égard et en formulant des programmes, des stratégies et des principes directeurs qui constituent un cadre général permettant aux gouvernements d'aborder ces grandes questions. Il importe, toutefois, que nous fassions chaque année le réel effort de mesurer les progrès pratiques accomplis dans la voie d'une solution.

Au début du présent rapport, j'ai signalé que le système des Nations Unies n'était pas conçu à l'origine en tant que système opérationnel. Les activités opérationnelles qu'il entreprend actuellement sont donc pour la plupart improvisées. Néanmoins, lorsqu'elles sont menées à bonne fin, ces activités opérationnelles constituent la preuve la plus convaincante d'un potentiel d'action internationale effective et elles entretiennent également le sentiment d'œuvrer en commun, que j'ai qualifié plus haut de facteur essentiel dans notre approche unifiée des problèmes de caractère conflictuel ou controversé. Une grande opération humanitaire ou de maintien de la paix, par exemple, illustre de façon frappante ce que peut être au mieux l'effort international, lorsque les buts, les objectifs et même les difficultés et les dangers constituent une incitation à l'unité d'action. De tels exemples sont la meilleure réponse au pessimisme désabusé de ceux qui professent que les Nations Unies sont une cause perdue.

Maintenant que l'Organisation a 35 ans, elle ne peut espérer figurer aussi facilement à l'actualité qu'en sa période de jeunesse, mais il lui est permis de se

pencher sur un passé de plus en plus riche en réussites solides et durables ainsi qu'en épisodes dramatiques où la paix a été préservée ou sauvée. Si nous pouvons suivre cette voie, nous y gagnerons une coopération et un respect croissants, ainsi qu'une autorité et une efficacité fondées sur notre sens des responsabilités, sur notre crédit et sur notre expérience.

Pour une institution universelle comme la nôtre, il y a peu de solutions toutes faites ou de succès faciles et beaucoup d'obstacles et d'embûches. Nous devons donc nous efforcer délibérément de maintenir notre foi

et notre volonté de parfaire l'édifice construit sur les fondations si judicieusement posées il y a 35 ans.

Le Secrétaire général,



Kurt WALDHEIM

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
